LOUDEAC communauté

Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 022-200067460-20261009-B_2026_43-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
Prises par délégation du Conseil Communautaire
Délibération n° 2026-104 du 5 mai 2026

SÉANCE DU 6 OCTOBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le mardi 6 octobre à dix-sept heures trente, les membres du bureau communautaire se sont réunis à l'Amphithéâtre, 4-6 boulevard de la Gare à Loudéac, sur convocation du Président par courriel en date du trente septembre deux mil vingt-six.

Présent(e)s : Xavier HAMON, Yohann HERVO, Jean-Louis MARTIGNÉ, Olivier ALLAIN, Julien KEROMEST, François HINDRÉ, Éric LE BOUDEC, Marc GUILLAUME, Marie-Gwénola HOLLEBECQ, Martine VALLÉE, Isabelle COROUGE, Olivier RIVALLAN, Gérard DABOUDET, Cyril CONAN, Marcel PICHOT, Jean-Luc BLANCHARD, Philippe PRESSE, Odile LE STRAT, Hervé MORIN, Philippe JOSSÉ, Aurélie HERVÉ, Dominique LE LUDUEC, Georges LE FRANC, Paul ETTOUATI, Damien DEFFONTAINES, Patrice ALLENO, Maryline JAOUEN, Gilles HELLARD, Anne-Laure DUÉDAL, Evelyne GASPAILLARD, Aurélie MADIGAND, Gérard MATHÉCADE,

Excusé(e)s : Alain LEGLATIN (pouvoir à Marcel PICHOT), Mickaël DABET, Fabrice TREHOREL, Bruno LE BESCAUT (pouvoir à Gérard MATHÉCADE), Isabelle GORE CHAPEL, Virginie LEMOINE (pouvoir à Anne-Laure DUÉDAL), Sébastien QUINIO (pouvoir à Marc GUILLAUME), Laurent NEVO,

Absent(e)s : Mickaël LEVEAU, Laurent BERTHO, Nicolas TOUDIC,

Également présent(e)s : Jean-Yves MOY, Yvon PERRIN, Jean-Luc COLLEU, Christelle JOUET, Yannick MICHARD,

Secrétaire de séance : Evelyne GASPAILLARD.

B_2026_43 MARCHÉ PUBLIC – PRESTATION DE SERVICE POUR L'ENTRETIEN ET L'EXPLOITATION DES SYSTÈMES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF – DEUX LOTS – AVENANT 1

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Commande Publique ;

VU le CCAG-FCS 2021 ;

VU la délibération n°CC_2025_206 du 9 décembre 2025 attribuant le marché lot n°1 secteur Ouest à la société STGS (Avranches -50) pour un montant annuel HT de 192 682,23 € et à la société SAUR (Pluduno – 22) le lot n°2, secteur Est pour un montant annuel HT de 318 801,95 € ;

Dans le cadre de l'exécution financière des prestations relatives à l'exploitation courante des différentes stations d'épuration du secteur Ouest (lot 1) et du secteur Est (lot 2), le montant des astreintes n'est pas inclus dans le forfait d'exploitation courante et fait l'objet d'une facturation à part entière ; or le montant total du marché n'inclut pas ces prestations exceptionnelles.

En l'espèce, il convient d'identifier la dépense afin de permettre la facturation des astreintes en sus de l'exploitation courante des stations d'épuration.

L'incidence financière pour le lot n°1 – secteur Ouest – prestataire titulaire STGS (Avranches – 50) :

Montant de l'avenant :

- Montant HT : 19 268,22 €
- Taux de la TVA : 10 %
- Montant TTC : 21 195,04 €
- % d'écart introduit par l'avenant : 10 %

Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 022-200067460-20261009-B_2026_43-DE

Nouveau montant du marché public :

Marché de travaux (prestation de service)	Montants
Montant HT initial annuel du marché	192 682,23 €
Montant HT des avenants cumulés	19 268,22 €
TVA (10 %)	1 926,82 €
Montant TTC des avenants cumulés	21 195,04 €
% d'écart avec le marché initial	+ 10,00 %
Nouveau montant HT du marché	211 950,45 €
TVA (10 %)	21 195,04 €
Nouveau montant TTC du marché	233 145,49 €
Durée d'exécution supplémentaire	Sans objet
Durée de la période initiale	12 mois
Nouvelle date de fin prévisible	Sans objet

L'incidence financière pour le lot n°2 – secteur Est – prestataire titulaire SAUR (Pluduno – 22) :

Nouveau montant du marché public :

Marché de travaux (prestation de service)	Montants
Montant HT initial annuel du marché	318 801,95 €
Montant HT des avenants cumulés	31 880,20 €
TVA (10 %)	3 188,02 €
Montant TTC des avenants cumulés	35 068,21 €
% d'écart avec le marché initial	+ 10,00 %
Nouveau montant HT du marché	350 682,15 €
TVA (10 %)	35 068,21 €
Nouveau montant TTC du marché	385 750,36 €
Durée d'exécution supplémentaire	Sans objet
Durée période initiale	12 mois
Nouvelle date de fin prévisible	Sans objet

Les modifications n'ont pas d'incidence sur la durée du contrat et toutes les autres clauses et conditions du contrat initial restent maintenues.

Ainsi,

Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré :

DÉCIDE

1. De valider l'avenant n°1 pour le lot n°1 - secteur Ouest, pour un montant annuel de 19 268,22 € H.T, soit, sur 3 ans, un montant de 57 804,66 € H.T ;
2. De valider l'avenant n°1 pour le lot n°2 - secteur Est, pour un montant annuel de 31 880,20 € H.T, soit, sur 3 ans, un montant de 95 640,60 € H.T ;
3. D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer les avenants et toutes les pièces administratives afférentes ;
4. De préciser que le Directeur de la régie Assainissement et le Comptable public s'assureront de l'application de la présente décision.

Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 022-200067460-20261009-B_2026_43-DE

Exercice :	42	Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Présents :	32	Pour expédition certifiée conforme
Pouvoir(s) :	04	
Pour :	36	Loudéac, le 6 octobre 2026
Contre :	00	Le Président — Le secrétaire de séance
Abstention :	00	Xavier HAMON — Evelyne GASPAILLARD

Signature numérique de Xavier HAMON
Date : 2026.10.09 13:33:03 +02'00'

Signature numérique de Evelyne GASPAILLARD
Date : 2026.10.09 13:35:26 +02'00'

Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 022-200067460-20261009-B_2026_43-DE